

ELECTRICITÉ ET EAUX DE MADAGASCAR – EEM
Société anonyme au capital de 14.234.997,50 Euros
Siège social : 38, rue Croix des Petits Champs – 75001 Paris
602 036 782 R.C.S Paris

Prorogation du délai de réunion de l'Assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2022

La Société Électricité et Eaux de Madagascar a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021.

Elle devait donc réunir son Assemblée Générale annuelle en vue d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022.

Du fait de difficultés rencontrées dans la préparation des comptes annuels de la Société comme il a été exposé dans une requête soumise au président du Tribunal de Commerce de Paris, le Conseil d'Administration a été amené à constater que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ne pouvaient pas être approuvés dans le délai de six mois à compter de la date de clôture de l'exercice, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce.

Les actionnaires sont par conséquent informés que le Président du Tribunal de Commerce de Paris a, par ordonnance du 12 mai 2022, autorisé la Société à reporter la tenue de son Assemblée Générale jusqu'au 31 octobre 2022.

La date de l'Assemblée Générale annuelle sera communiquée ultérieurement, conformément aux dispositions en vigueur.

Le Conseil d'Administration.

À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (immobilier, papier) est coté sur le marché Eurolist C NYSE Euronext Paris (ISIN FR0000035719).

Electricité et Eaux de Madagascar détient la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuse - SAIP, agissant directement et indirectement via la SNC Paris Croix des Petits Champs, et la SARL Les Vergers, société immobilière ayant la qualité de marchand de biens. Electricité et Eaux de Madagascar détient une participation dans Gascogne qui en fait un des plus importants actionnaires de cette société cotée sur Eurolist C.